

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 13 décembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 7 décembre 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 7 décembre 2021.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Xavier ANCKAERT, Godwill BABALAO, Benoît BALAIS, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Nathalie BOUILLARD, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Flavien DELÉTRE, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Alain LEQUERTIER, Patrice MÈCHE, Hervé PONDEMER et Anne ROELANDT.

Ont donné pouvoir :

Catherine CAILLY à Valérie DESQUESNE
Valérie CATHERINE à Pascal DALIGAULT
Nathalie COLLIBEAX à Nathalie BOUILLARD
Florence DUQUESNE à Pascal BILLARD
Nadine LECHATELLIER à Anne ROELANDT

Najat LEMERAY à Brigitte LAIR
Isabelle LEPESTEUR à Sylvain GASCOUIN
Sylvain DELANGE à Hervé PONDEMER
Laëtitia BOISSEE à Godwill BABALAO

Absents excusés : Patrick FENOUIL et Angélique MOUROCCQ

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20211213-21_04060-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 2-2-8
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 18	- contre : 0	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Benoît BALAIS		
Le compte-rendu du conseil municipal du 11 octobre 2021 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2021/140 – Modification de la convention du service d'autorisation du droit des sols avec l'intercom de la Vire au Noireau (ADS)

Le service commun d'Instruction des Actes d'urbanisme (Service ADS) a été créé au 1er Juillet 2017 entre les communes du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau disposant d'un document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme (PLU), Plan d'Occupation des Sols (POS) ou Cartes communales).

Ainsi la convention de ce service a permis de répartir les différentes tâches à effectuer entre le service commun, porté par l'Intercom de la Vire au Noireau, et les communes bénéficiaires de ce service.

Après 4 ans de fonctionnement, le bilan de ce service pour l'année 2020 présente les éléments suivants :

- Le bilan des actes instruits pour 2020 montre une disparité entre le nombre de dossiers instruits par chaque instructeur.
- Celle-ci s'explique, d'une part, par les territoires en eux-mêmes. En effet, le territoire de Vire Normandie comporte la Ville de Vire « Capitale du Bocage » qui à elle seule concentre 473 dossiers, en 2019, sur les 802 dossiers de l'instructrice, soit plus de la moitié des dossiers instruits.
- Les 7 autres communes déléguées de Vire Normandie et Souleuvre-en-Bocage ont un nombre de dépôt total de dossiers sensiblement le même, à savoir : 313 pour Vire Normandie et 320 pour Souleuvre-en-Bocage contre 125 pour Condé-en-Normandie, La Villette, Saint-Denis-de-Méré et 98 pour Valdallière.

Par ailleurs, l'instruction des CUa qui est réalisée par les communes elles-mêmes pour Condé en Normandie et Valdallière, est assurée par le service instructeur d'IVN pour les territoires de La Villette, Saint-Denis-de-Méré, Vire Normandie, Souleuvre-en-Bocage, Noues-de-Sienne et les communes indépendantes de l'ex-Intercom Séverine.

En 2021, pour une période de référence similaire, il a été constaté un surcroît de + 455 actes (tous types d'actes confondus) soit près de 42% d'actes en plus, à personnel égal.

Il est aussi noté qu'une charge de travail supplémentaire est prévue en octobre avec l'intégration des communes déléguées aujourd'hui en RNU de Soulevres-en-Bocage et en 2022 avec l'intégration des communes en RNU du territoire de l'ex-intercom Severine.

Au regard de l'harmonisation du service auprès de l'ensemble des communes et de la charge de travail, il est proposé à toutes les communes :

- Une reprise de l'instruction des Cua sur toutes les communes concernées
- Une reprise par le service instructeur de l'envoi des courriers d'incomplets
- Une prise d'effet de la modification de la convention au 1er janvier 2022.

Afin de permettre une bonne intégration de ces tâches par les secrétaires de Mairies, il est prévu une formation des secrétaires en octobre 2021 sur la prise en main du logiciel métier et sur la lecture du PLU en septembre 2021 pour les deux territoires concernés (Soulevre en Bocage et l'ex-Intercom Séverine)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** les modifications de la convention relative à la mise en place du service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS),
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous actes nécessaires

Extrait certifié conforme,
à Condé-en-Normandie, le 13 décembre 2021

Le Maire,
Valérie DESQUESNE

